



EXTRAIT du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
CCAS DE PREMESQUES

Séance du 29/04/2026

En exercice : 15
Présents : 15
Excusés : 0
Absents : 0

Date de la convocation :
15/04/2026

Président de séance :
Yvan HUTCHINSON

Secrétaire de séance :
François-Xavier DUPONCHELLE

Rapporteur : Nathalie
GUISLAIN

N° interne de l'acte : 2026-
11
N° de feuillet :

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 avril 2026 à 19h00, le Conseil d'Administration du Conseil d'Administration du CCAS de Prêmesques s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal.

Membres présents :

Yvan HUTCHINSON, Nathalie GUISLAIN, François-Xavier DUPONCHELLE, Sylvie VAN EECKE, Pascale CAREY, Christine LEFEBVRE, Christelle ANNAERT, Stéphane MOUVEAUX, Florence BOULANGER, André DE BLEECKERE, Cathy KNOBLOCH, Anne HOLLANDRE, Christine DAVID, Brigitte BULOT, Louise SMAGGHE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

2026 -11 : Repas intergénérationnel - Fixation des tarifs

Suite aux diverses demandes et aux propositions des commissions, il a été proposé en 2023 l'organisation d'un repas intergénérationnel.

L'objectif de cet événement est de rompre la solitude des personnes âgées et surtout de favoriser les échanges entre génération autour d'un moment convivial.

Pour prolonger ce lien, des animations seront proposées entre les aînés de la commune et les enfants du mercredi récréatif l'après-midi : jeux de société, ateliers récréatifs, goûter.

Cet événement a connu un réel succès, aussi, il a été décidé de le reconduire chaque année et plusieurs fois dans l'année afin de pouvoir toucher le plus grand nombre possible de personnes.

L'action générant des frais, il est proposé d'instaurer un tarif pour le repas des aînés, le

repas des enfants et des bénévoles sera lui entièrement pris en charge par le CCAS.

Le tarif proposé est de 5.00 € correspondant au prix d'un repas auprès du prestataire.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte ce tarif de 5.00 € et dit que les sommes correspondantes seront encaissées par la régie « Festivités des aînés ».

Le CCAS réglera directement les factures au prestataire ou versera l'équivalent à la commune (en fonction de la facture).

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix Yvan HUTCHINSON, Nathalie GUISLAIN, François-Xavier DUPONCHELLE, Sylvie VAN EECKE, Pascale CAREY, Christine LEFEBVRE, Christelle ANNAERT, Stéphane MOUVEAUX, Florence BOULANGER, André DE BLEECKERE, Cathy KNOBLOCH, Anne HOLLANDRE, Christine DAVID, Brigitte BULOT, Louise SMAGGHE

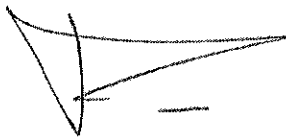
Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
François-Xavier DUPONCHELLE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Président
Yvan Hutchinson

